



Reconnue d'utilité publique

PUBLIC CONCERNÉ :

Toute personne âgée de dix-sept ans au moins à la date d'entrée en formation.
42 places.

DURÉE :

1 435 heures.

CALENDRIER :

De Septembre à Juin.

COÛT DE LA FORMATION :

5 000 €/personne.

INTERVENANTS :

IDE formatrices.

CONTACTS :

Ravia JOURDE

Directrice Pédagogique
Institut de Formations
ravia.jourde@fondationpartageetvie.org

Secrétariat :

Joëlle COLLOMB

Tél. 04.74.26.78.50
ifas@ch-argentiere.fr

INSTITUT DE FORMATIONS L'ARGENTIÈRE – 69610 AVEIZE

N° Déclaration d'existence : 11754769275
N° SIRET : 439 975 640 01200
Code APE : 8532 Z



AIDE-SOIGNANT(E)

Cursus complet

LA FONCTION

L'aide-soignant exerce son activité sous la responsabilité de l'infirmier, dans le cadre du rôle propre dévolu à celui-ci, conformément aux articles R 4311-3 à R 4311-5 du Code de la santé publique. Dans ce cadre, l'aide-soignant réalise des soins liés aux fonctions d'entretien et de continuité de la vie visant à compenser partiellement ou totalement un manque ou une diminution de l'autonomie de la personne ou d'un groupe de personnes. Son rôle s'inscrit dans une approche globale de la personne soignée et prend en compte la dimension relationnelle des soins. L'aide-soignant accompagne cette personne dans les activités de sa vie quotidienne, il contribue à son bien-être et à lui faire recouvrer, dans la mesure du possible, son autonomie. Travaillant le plus souvent dans une équipe pluri-professionnelle, en milieu hospitalier ou extra-hospitalier, l'aide-soignant participe, dans la mesure de ses compétences et dans le cadre de sa formation aux soins infirmiers préventifs, curatifs ou palliatifs. Ces soins ont pour objet de promouvoir, protéger, maintenir et restaurer la santé de la personne, dans le respect de ses droits et de sa dignité.

CONTENU DE LA FORMATION

Huit unités de formation :

- 1. Accompagnement d'une personne dans les activités de la vie quotidienne (140 heures).
- 2. État clinique d'une personne (70 heures).
- 3. Soins (175 heures).
- 4. Ergonomie (35 heures).
- 5. Relation, communication (70 heures).
- 6. Hygiène des locaux hospitaliers (35 heures).
- 7. Transmission des informations (35 heures).
- 8. Organisation du travail (35 heures).

METHODE PEDAGOGIQUE

- 595 heures d'enseignement théorique dispensées à l'Institut (cours, travaux dirigés, travaux de groupe avec mise en situation)
- Les stages pratiques – au nombre de six – se déroulent pendant quatre semaines chacun, soit 840 heures.
- Un suivi pédagogique est réalisé par le biais de bilans en début – milieu et fin de formation.

VALIDATION DE LA FORMATION

Cette formation d'une durée de 10 mois conduit au diplôme d'État d'aide-soignant (DEAS).

30 ans d'expérience dans les domaines sanitaire et médico-social